

# **PROCES-VERBAL SEANCE DU 16 MARS 2010**

## **L'AN DEUX MIL DIX**

Le **SEIZE DU MOIS DE MARS à 20 HEURES,**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FOURCADE Michel, Maire.**

**Date de la convocation** : 11 mars 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. FOURCADE Michel - M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME Nelly GILLET - M. FORNIER de LACHAUX Jean - M. Jean-Pierre LASSALLE - M. LAPORTE Gilles - MME GARDEILS Valérie -

**ABSENTS EXCUSES** : MME SCHAEERER Fabienne - M. MARCHAL Alain - M. MARTINEZ Laurent - M. ELINEAU Jean-Christophe -

Secrétaire de séance : MME Nelly GILLET

Secrétaire adjointe : MME Florence LAPASSOUSE

## **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Dossier photovoltaïque.
- Logement communal.
- Droits de préemption.
- Demandes d'achat de bandes de terrain communal.
- Admission en non valeur.
- Cession de mobilier communal.
- Questions diverses.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Monsieur le Maire fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

## **DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE**

Messieurs Eric NEUMAND (chargé de Prospection et Concertation) et Julien MADON (chef de projet Landes-Gironde) de la Société Nass et Wind Energies Nouvelles ainsi que Monsieur Emmanuel GALEN, Chef de projet pour EDF Energies Nouvelles - Agence de Toulouse, exposent à l'assemblée le projet photovoltaïque qu'ils se proposent de développer sur la commune de Brocas. Projet encore unique en son genre puisqu'il sera conduit, en partenariat, par les deux sociétés.

En premier lieu, les intervenants présentent leurs sociétés respectives et les acteurs du projet.

La zone d'étude fait ensuite l'objet d'un exposé détaillé sur la carte d'irradiation

solaire globale, le raccordement électrique, la synthèse des contraintes du projet de Brocas et les taux d'impact de la tempête. De tout ceci ressortent les caractéristiques principales de la zone d'étude à savoir :

- Présence d'un réseau de pistes DFCl et de crastes globalement orientées est/ouest.
- Bois fortement impactés par la tempête sur l'ensemble de la zone d'étude (taux d'impact d'environ 80 %).
- Présence de jeunes pins à l'est et au sud de la zone d'étude, non mobilisables pour le projet.
- Eloignement des principales zones de contraintes environnementales.

Le dimensionnement du projet est ensuite abordé : choix de la technologie ; dimensionnement des panneaux ainsi que les contraintes pris en compte. Un projet de bilan énergétique et environnemental est ensuite dressé.

Puis, Nass et Wind et EDF EN livrent à l'assemblée les principales caractéristiques du projet de protocole d'accord qui les liera à la commune de Brocas.

Enfin, le calendrier de la réalisation est détaillé avec une mise en service prévue en 2013.

L'exposé ainsi fait, les intervenants remercient l'assemblée municipale pour l'attention qu'elle porte à ce projet commun.

Madame Nelly Gillet et Monsieur Jean-Pierre LASSALLE devant s'absenter quittent la salle à 22 heures 30. Le quorum étant encore atteint, la séance se poursuit. La secrétaire de séance adjointe supplée l'absence de Madame Nelly Gillet secrétaire de présente séance.

## **LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement qu'occupait Madame Anne-Marie TARIS, Cité du Bousquet au 185, Rue Camille Lugardon a été libéré au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Des travaux de rénovation des peintures ont été réalisés à la demande de la commune.

Ces derniers ayant été achevés mi février, le logement était libre à la location au 1<sup>er</sup> mars 2010.

M. Benjamin FUENTES s'étant porté candidat pour la reprise de ce logement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer de départ et son autorisation pour la signature du bail de location.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **fixe** le loyer de départ à **300 € par mois**.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le bail de location avec Monsieur

Benjamin FUENTES à compter du **1<sup>er</sup> mars 2010**.

## **DROITS DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner des immeubles sur la commune de Brocas. Il s'agit en l'occurrence de la vente de la maison de M. et MME DURAND et de celle de terrains lui appartenant au profit de M. et MME Philippe Péan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain dont dispose la commune sur lesdites ventes.

## **DEMANDE D'ACHAT DE BANDES DE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des deux demandes qui lui ont été faites pour l'acquisition de bandes de terrain communal.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section B n° 1712p, en nature d'espace vert en légère pente, en continuité de la propriété de M. et MME Jean-Pierre LOUBERY et dont la superficie n'est pas encore connue avec précision et des parcelles cadastrées section B n° 1506 et 1721, jouxtant la propriété de Melle Anne BOUILLERCE-MIRASSOU, en nature de chemin, d'une superficie totale de 30ca.

Les parcelles en question sont inscrites en zone UC du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Les services des domaines, chargés d'évaluer ont, par avis en date du 27 janvier dernier, fixé la valeur vénale de ces biens à 15 € le m<sup>2</sup> la parcelle B n° 1712p et entre 15 et 20 € le m<sup>2</sup> les parcelles B n° 1506 et 1721.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### **DECIDE**

- de vendre à **M. et MME Jean-Pierre LOUBERY**, domiciliés 14, Impasse de la Passerelle à Brocas, une bande de terrain prise sur la parcelle N° 1712p et dont la contenance totale sera définie par bornage, au prix de **15 € le M<sup>2</sup>**.
- de vendre à **Melle Anne BOUILLERCE-MIRASSOU**, domiciliée 56, Rue du Lavoir du Bos à Brocas, les parcelles cadastrées section B n° 1506 pour une contenance de 0 a 12 ca et B n° 1721 pour une contenance de 0 a 18 ca, également au prix de **15 € le m<sup>2</sup>**.

**PRECISE**, que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ces adjoints à signer les actes de vente en l'étude de Maître Philippe CADILHAC, Notaire à LABRIT.

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état P 511 dressé par Monsieur Bernard FRANCOISE, Trésorier de la commune, listant les titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer pour insolvabilité.

Le montant de cette créance s'élève à la somme de 256,93 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte la mise en non valeur** de ces titres pour un montant de **256,93 €**.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut son adjoint, à signer l'état p 511 dressé par le Trésorier Municipal.
- **Dit** que la somme correspondante sera mandatée en dépenses de fonctionnement à l'article 654.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ces adjoints à signer les actes de vente en l'étude de Maître Philippe CADILHAC, Notaire à LABRIT.

## **CESSION DE MOBILIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation des gîtes forestiers communaux de Brocas, l'ensemble du mobilier d'intérieur va être renouvelé. Toutefois, certains lits et canapés lits gigognes, bien qu'usagés, sont encore utilisables et pourraient être vendus aux particuliers qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à **30 €** le prix de vente des canapés lits gigognes.

Un avis à la vente sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de MME Chantal BELLOCQ, propriétaire sur la commune de Brocas de la parcelle cadastrée section E N° 550 et qui souhaiterait acquérir, pour prolonger sa parcelle, celle se trouvant à l'ouest et réservée à la ligne haute tension. A défaut, la parcelle située au sud de sa propriété et cadastrée section E n° 536p et 551 ferait son affaire.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'état actuel de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme décide de ne pas accéder à la demande de MME BELLOCQ d'autant qu'une voie d'accès aux endroits demandés est envisagée.

- Jean-Luc BLANC-SIMON informe qu'un nouveau bureau de l'association « Les Amis de l'Estrigon » vient d'être installé après sa dernière et toute récente Assemblée Générale. L'association a pour principal projet la rénovation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste. La première question avant d'entamer toute chose est de savoir si oui ou non le classement de l'Eglise en « Monument Historique » doit être demandé.

Ensuite une souscription pourra être lancée. Toutefois, elle ne pourra l'être que par la Mairie puisque l'Eglise est un bâtiment communal.

Renseignements pris, 5 % du montant total des travaux doivent être récoltés à la souscription pour pouvoir solliciter toutes les subventions susceptibles d'être obtenues.

- Monsieur le Maire informe que la réunion préparatoire à la prochaine réunion publique pourrait avoir lieu le 18 mars prochain à 20 heures et que le Conseil Municipal sera probablement à nouveau convoqué pour le 23 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Suivent les signatures.

**Michel FOURCADE**

**Jean-Luc BLANC-SIMON**

**Angéline SOURIGUES**

**Serge DUPOUY**

**Nelly GILLET**

**Jean FORNIER de LACHAUX**

**Jean-Pierre LASSALLE**

**Gilles LAPORTE**

**Valérie GARDEILS**